

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 24 mars 2023.

Etaient présents :

M. Philippe DUVERNOY, M. Philippe TISSOT, M. Christophe FROPPIER,
Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi
PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD,
M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Marie-
Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER,
M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, Mme Sidonie MARCHAL,
M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Alexandre GAUTHIER avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Annie VITALI avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
Mme Léopoldine ROUDET avec pouvoir à M. Eddie STAMPONE
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à M. Philippe TISSOT
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à Mme Nora ZARLENGA
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Etaient absentes :

Mme Christine SCHMITT
Mme Hélène MAITRE-HENRIET
Mme Alixia BEAUTÉ
Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

M. Mehdi MONNIER

OBJET

ACQUISITION PARCELLE CL 30 - 4 A 8 RUE LULLI - NEOLIA

Cette délibération a été affichée le : 5 avril 2023

ACQUISITION PARCELLE CL 30 - 4 A 8 RUE LULLI - NEOLIA

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine contractualisé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) portant sur le quartier de la Petite Hollande, étaient prévues :

- les démolitions de l'immeuble sis 4 à 8 rue Lulli et de la Tour sise 12, rue Debussy à Montbéliard (ex antenne de police du quartier) situés sur la parcelle cadastrée Section CL 30 appartenant à NEOLIA,
- et la cession à titre gratuit des emprises ainsi libérées à la Ville de Montbéliard.

Les travaux étant réalisés, la transaction peut être envisagée.

La transaction porterait sur la parcelle cadastrée CL 30 pour une superficie de 1 609,00 m² et l'acquisition se ferait à titre gratuit par la Ville.

Il est à préciser que cette transaction aura lieu à titre gratuit car la Ville et NEOLIA envisagent un échange sans soulte de la parcelle précitée avec les parcelles cadastrées sections CL 26 et CL 133 sises 12 rue Maurice Ravel pour lesquelles une enquête publique avant déclassement et cession est nécessaire.

Aussi, pour ne pas obérer la réalisation des aménagements de la Ville sur la parcelle CL 30 dans le cadre du projet « Cœur de quartier » de la Petite Hollande, l'échange sera ainsi décomposé en une première acquisition par la Ville de ladite parcelle, et quand le commissaire enquêteur aura rendu ses conclusions, la cession des parcelles CL 26 et CL 133 se fera au profit de NEOLIA après approbation du Conseil municipal.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition à NEOLIA de la parcelle non bâtie située sur la commune de Montbéliard, cadastrée section CL 30 d'une superficie de 1 609,00 m² sise 4 à 8 rue Lulli, à titre gratuit hors taxe et droits d'enregistrement,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié de rachat et tout document s'y rapportant.

Décision du Conseil Municipal

Pour	: 30
Contre	: 0
Abstentions	: 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 5 avril 2023

Marie-Noëlle BIGUINET